



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/856  
6 novembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 6 NOVEMBRE 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS DU CAMEROUN, DU GHANA,  
DE L'OUGANDA, DE LA TUNISIE ET DU ZIMBABWE AUPRÈS DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

Le Groupe africain auprès de l'Organisation des Nations Unies a tenu, le mercredi 5 novembre 1997, une réunion au cours de laquelle il a débattu notamment du différend qui oppose le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne aux Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sujet de l'affaire de Lockerbie.

Le Groupe africain a prié le comité, composé de cinq membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), créé pour servir de médiateur dans ce différend de vous rencontrer pour vous faire savoir qu'il demande à ce que le débat au Conseil de sécurité concernant les sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies contre la Jamahiriya arabe libyenne soit public.

Par la présente lettre, le Comité des cinq de l'OUA demande officiellement un débat public. Il vous prie en outre de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre conseiller,

Chargé d'affaires par intérim de  
la Mission permanente du Cameroun

(Signé) Jean-Marc MPAY

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Ghana

(Signé) Jacob Botwe WILMOT

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Ouganda

(Signé) Matia Mulumba SEMAKULA KIWANUKA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Tunisie

(Signé) Ali HACHANI

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Zimbabwe,

Président du Comité

(Signé) Machivenyika Tobias MAPURANGA

-----